

FR 12  
1754  
Coe  
Fac  
2002

---

---

CORPS LÉGISLATIF.

---

---

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

---



MOTION D'ORDRE

PAR JOURDAN

(de la Haute - Vienne),

*Sur une lettre du citoyen Ramel, commandant de la  
garde du Corps législatif.*

Séance du 6 Fructidor an V.

---

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je ne suis point surpris de voir quelques écrivains ca-  
lommier les représentans du peuple, diffamer les premières  
autorités de la République, mettre en doute si la Répu-

2

A

THE NEWBERRY  
LIBRARY

blique peut exister, faire des vœux pour le retour de la royauté, proclamer la liste des républicains qu'ils desireroient voir périr sur l'échafaud, sonner la trompette de la guerre civile; ces hommes, incapables de connoître le prix de la liberté, sont sans doute payés par l'étranger ou par la cour de Blankenbourg, & ils veulent mériter le salaire qui leur est promis. Mais, représentans, j'ai lieu d'être frappé d'étonnement, lorsque le chef de la garde du Corps législatif se permet d'écrire, de faire imprimer, de faire distribuer la lettre dont je vais donner lecture.

PARIS, le 3 fructidor an 5.

*Le commandant en chef des grenadiers près le Corps législatif, aux membres composant les commissions des inspecteurs des deux Conseils.*

« CITOYENS REPRÉSENTANS,

» Je dois à ma place, je dois aux braves grenadiers que j'ai l'honneur de commander, de vous donner la mesure de mes sentimens & de leurs principes. L'intrigue s'agite de tous côtés pour faire de nous des hommes de parti, quand nous avons tous juré de défendre & de mourir pour la constitution de l'an 3, quand c'est la seule bannière autour de laquelle nous voulons rester constamment ralliés. Je le dis avec peine, citoyens inspecteurs, & c'est dans votre sein que je viens déposer mes sollicitudes, les inquiétudes de quelques députés, les différentes interpellations qu'ils font trop souvent aux grenadiers, les craintes qu'ils manifestent

sur les intentions qui les animent, ne peuvent que produire le plus mauvais effet, & amener des résultats qu'il est impossible de calculer. Impassibles comme la loi qu'ils chérissent, les grenadiers & leurs chefs ne transigeront jamais avec leur devoir : les sentimens qui les animent doivent vous être un sûr garant que dans aucun cas ils ne séparent leur cause de celle des vrais républicains.»

J. P. RAMEL.

Vous voyez, représentans du peuple, que le citoyen Ramel fait sa profession de foi : il vous dit qu'il a juré de défendre & de mourir pour la constitution de l'an 3 ; et certes on ne peut qu'applaudir à ce sentiment : mais il ajoute qu'on veut faire des militaires qui composent votre garde, des hommes de parti, & que les inquiétudes de quelques députés, les différentes interpellations qu'ils font trop souvent aux grenadiers, les craintes qu'ils manifestent sur les intentions qui les animent, ne peuvent que produire le plus mauvais effet, & amener des résultats qu'il est impossible de calculer ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il y a un certain nombre de députés qui veulent renverser la constitution, & qui cherchent à entraîner dans leur parti les troupes qui composent la garde du Corps législatif.

Représentans du peuple, si quelqu'un connoît parmi nous des hommes qui, sous la bannière du royalisme ou sous celle de l'anarchie, veulent renverser cette constitution à laquelle le peuple français est attaché, à raison des sacrifices & du sang qu'elle lui a coûté, qu'il monte à

cette tribune , qu'il vienne à la barre , qu'il présente une dénonciation conforme à la constitution , & le peuple français verra si les factieux ont des protecteurs dans cette enceinte.

Mais , représentans , chercher à persuader par un écrit astucieux qu'il existe dans le Corps législatif un parti qui veut renverser la constitution , répandre cet écrit parmi les troupes de votre garde , n'est-ce pas les préparer à regarder , à traiter comme des factieux tels ou tels députés qui leur seront désignés dans telle ou telle circonstance ? Et où seroit donc l'indépendance du Corps législatif , où seroit la garantie de la sûreté individuelle de chaque député , si les militaires qui sont chargés d'assurer l'une & de protéger l'autre , pouvoient penser , pouvoient dire , d'après les différentes impressions qu'ils auroient reçues , Voilà un royaliste , voilà un anarchiste , voilà un factieux qui veut renverser la constitution ? Certes , je n'ai jamais dénoncé personne : je ne connois pas le citoyen Ramel ; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il a commis au moins une imprudence de la plus haute conséquence.

Je pense , représentans du peuple , que la commission à laquelle le citoyen Ramel a adressé cette lettre , auroit dû lui représenter qu'il n'appartient à personne , & encore moins au chef de votre garde , de répandre dans le public des dénonciations vagues sur une partie du Corps législatif , l'inviter à être plus circonspect , & lui faire sentir que , par sa conduite inconsidérée , il seroit les ennemis de la République , qui cherchent à exciter les passions , aigrir les esprits , perpétuer les ressentimens , & éloigner le retour

du calme & de l'harmonie qui doivent présider à vos délibérations.

Je ne fais, représentans du peuple, quel est le génie malfaisant qui s'agite autour de nous. Y auroit-il quelque main invisible qui voudroit nous pousser vers le précipice du royalisme ou vers celui de l'anarchie? Malheur à elle! nous la découvrirons tôt ou tard si elle existe, & le glaive de la loi frappera la tête qui l'aura dirigée.

Et vous, braves grenadiers, à qui vos camarades ont confié l'honneur de garder la représentation nationale, vous qui n'avez obtenu cette faveur que parce que vous vous en êtes rendus dignes par vos exploits, par votre bonne conduite, par votre attachement à la constitution, rappelez-vous que vous êtes ici pour assurer l'indépendance du Corps législatif. Dans une assemblée délibérante, il y a presque toujours diversité d'opinions: mais repoussez loin de vous & avec indignation, ceux qui voudroient vous persuader que c'est l'esprit de parti qui la produit. Il n'y a ici qu'un parti, celui de la République: nous voulons tous maintenir la constitution, nous ne sommes divisés que sur les moyens; & le génie de la liberté, qui nous a aidés à abattre la royauté, qui nous a arrêtés au bord du gouffre de l'anarchie, répandra sans doute bientôt dans cette enceinte son souffle bienfaisant, qui dissipera les nuages dont la discorde a voulu nous envelopper.

Je demande que la commission des inspecteurs de la salle soit chargée d'examiner les motifs qui ont engagé le citoyen

Ramèl à écrire , à faire imprimer & distribuer la lettre dont je vous ai donné lecture , & qu'elle soit tenue de vous faire un rapport à cet égard.

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.  
Fructidor an V.



185